

Demande de subvention pour apprenti-e suivant les cours professionnels hors du canton de Neuchâtel

Frais de déplacement et de repas

Forma2 se charge pour la commission paritaire de verser une subvention pour les frais de déplacement aux apprentis, lorsqu'ils se rendent aux cours professionnels (cours théoriques) hors du canton de Neuchâtel.

Cette subvention est de CHF 1000.- par année scolaire pour les apprentis qui suivent une formation dans un centre situé dans le canton de Vaud. Pour les autres centres professionnels, le montant est calculé au prorata du prix du billet des transports publics.

Les demandes doivent parvenir à Forma2 au plus tard une année après la fin de l'année scolaire concernée par la demande. Elles doivent obligatoirement être contresignées par l'entreprise formatrice ou être accompagnées d'une attestation de suivi des cours fournie par le centre professionnel.

REMARQUES IMPORTANTES : pour que la demande de subvention soit traitée, elle doit être remplie à l'ordinateur et signée. Toutes les communications ultérieures se feront par courriel.

Coordonnées du requérant-e

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA / Localité : _____

Pays : _____ Date de naissance : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse de paiement

Nom de la banque : _____

Numéro IBAN du compte : _____

Titulaire du compte : _____

Formation suivie

Profession : _____ Lieu de cours : _____

Date de début d'apprentissage : _____ Date de fin d'apprentissage : _____

Année scolaire concernée : _____

Entreprise formatrice et lieu : _____

En signant ce document, vous confirmez avoir pris connaissance de notre engagement vis-à-vis de la nouvelle loi sur la protection des données (LPD).

Je confirme que les informations fournies sont correctes et que je mets tout en œuvre pour obtenir le titre final pour lequel une subvention m'est accordée; j'ai pris connaissance de l'extrait du règlement figurant ci-dessus.

Lieu et Date : _____ Signature : _____

L'entreprise soussignée confirme que les informations ci-dessus sont correctes et que son apprenti-e a suivi régulièrement la formation pour laquelle il demande une subvention à la commission paritaire.

Lieu et Date : _____ Tampon et signature _____

LPD: les engagements de Forma2

Depuis le 1er septembre 2023, la Suisse dispose d'une nouvelle loi sur la protection des données (LPD). Forma2 s'y conforme et vous remercie de prendre connaissance de ce qui suit.

Forma2 s'engage à collecter et traiter vos données personnelles de manière à ce que vous connaissiez lesquelles sont concernées et les raisons pour lesquelles elles le sont.

Forma2 collecte uniquement les données personnelles indispensables à son fonctionnement; aucune donnée concernant les opinions et activités religieuses ou politiques, données médicales ou poursuites ne sont collectées, excepté celles que vous pourriez communiquer spontanément.

Forma2 s'engage à stocker vos données personnelles de manière sécurisée. En cas d'attaque, nous nous engageons à vous en informer, sans tarder, dans toute la mesure du possible.

Forma2 s'engage à vous informer sur vos données enregistrées, à vous les transmettre, à les transmettre à des tiers ou à les supprimer à demande, pour autant qu'aucune disposition légale ne s'y oppose.

Forma2 s'engage à ne pas communiquer vos données à des tiers. Les instances paritaires dont dépend Forma2 peuvent accéder à vos informations, notamment pour l'exécution des paiements dont elles ont la responsabilité et pour les activités de contrôle de l'application des accords conventionnels.

Forma2 est à votre disposition pour répondre à vos questions.